

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VIEUX BERQUIN



AVIS

Vieux-Berquin, le 14 février 2022

Objet : *Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.*

La commune informe les habitants de la parution au Journal Officiel du 13 février 2022 de l'arrêté interministériel en date du 9 février 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de VIEUX BERQUIN pour les inondations et coulées de boue du 27 novembre 2021 au 29 novembre 2021.

Les sinistrés concernés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de l'arrêté pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance aux fins d'indemnisation.



Le Maire

Jean-Paul SALOMÉ